



Forum RéFlex
Réunion de préparation au groupe de travail « Gestion active de la demande »
Compte rendu des discussions GRD-CWaPE

Date et lieu : 10 février 2014, 10h, CWaPE

1. *Ordre du jour*

- *Introduction*
- *Etat des lieux projet GAD* Par Frédéric LEFEVRE (ORES)
- *Smart grid – Smart metering : état des lieux des projets* Par Alain VERZYP (TECTEO)
- *Divers*
 - o *Directive 2012/27 relative à l'efficacité énergétique*
 - o *Encadrement technique de la flexibilité*

2. *Liste des présences*

Prénom	Nom	Entreprise
Francis	GHIGNY	CWaPE
Frédéric	TOUNQUET	CWaPE
Stéphane	MARCHAND	CWaPE
Marc	REDING	CWaPE
Gérard	NAERT	CWaPE
Mélanie	MATTE	FUNDP
Jean-Charles	JACQUEMIN	FUNDP
Alain	VERZYP	TECTEO
Daniel	DEJONG	TECTEO
Amandine	LEROUX	TECTEO
Marc	MALBRANCKE	Inter-régies
Frédéric	LEFEVRE	ORES
Benoit	HOUSSARD	ORES
Didier	HALKIN	ORES

3. Introduction

Monsieur Ghigny remercie les participants pour leur présence et introduit la réunion.

Les GRD ont été invités à présenter l'inventaire des projets en matière de gestion active de la demande. Il s'agit de définir le scope du groupe de travail « GAD » qui commencera dans les prochaines semaines.

D'autre part, la CWaPE désire recueillir le feedback des GRD sur les dispositions de la directive 2012/27 et notamment son article 15.2.

La CWaPE rappelle que le GT « GAD » mis en place à la demande des fournisseurs visent à faire partager le retour d'expérience de projets pilotes dans lesquels le GRD met en œuvre des dispositifs permettant de mobiliser la flexibilité des utilisateurs finals.

Toutefois, à la lumière des dispositions européennes précitées, la CWaPE propose de faire le point sur les échéances futures (en termes de plans d'adaptation et de période tarifaire). Le scope du GT « GAD » pourrait être adapté en fonction de ces nouvelles finalités.

4. Etat des lieux du projet « GAD »

Monsieur Lefèvre (ORES) présente la situation actuelle du projet, en détaillant l'avancement des différentes phases (micro – macro).

Il est fait remarquer que la méthode d'estimation inclut les clients à relève mensuels dans la mesure du poste. ORES indique que les clients résidentiels constituent la part majoritaire sur les postes desservis. En outre, la mesure par départ au transformateur atténue également l'impact de ces clients mensuels.

ORES indique que l'évaluation a d'abord porté sur l'impact en termes de volume d'énergie. Toutefois, l'aspect « transfert de puissance » devra également être analysé car il correspond mieux aux besoins propres du GRD.

Les participants échangent à propos de l'impact des productions photovoltaïques. Celles-ci ont été modélisées mais constituent une source d'erreur importante, compte tenu notamment de la mise à jour mensuelle des installations. Monsieur Naert indique que la date généralement pertinente est celle la mise en service après vérification de la conformité au RGIE par l'organisme de contrôle agréé.

Les suites envisagées portent d'une part sur la partie macro (analyse impact en termes de puissance, exploitation données T4 2013) et la partie micro (sélection de la population statistique et exclusion des clients équipés de chauffage électrique ou pour lesquels un contact a été mis à disposition).

Monsieur VERZYP indique que les régulations de chauffage électrique sont conçues pour recevoir un signal d'enclenchement de la période d'heures creuses. Il serait utile d'investiguer d'avantage cette question en envisageant une adaptation des périodes tarifaires. Il indique par ailleurs que les systèmes EHP et trihoraire ne possède pas d'horloge interne et ne serait à priori pas concernés par la problématique.

5. Smart grid – smart metering : Etat des lieux des projets

Monsieur Verzyp (TECTEO) présente le programme de TECTEO en matière de réseaux intelligents et de gestion de la demande. Celui-ci se décline en différents projets, à savoir en matière de compteurs intelligents :

- Projet 1.1.1 : Smart Résidence - Pilote
94 SM placés en 2012.
Objectif : Vérifier les problèmes de connectivité, tester l'outil d'acquisition des données et amélioration du prototype de comptage.
- Projet 1.1.2 : Smart Résidence - PV (Photovoltaïque)
GAD pour régler les problèmes de tension dans le réseau BT.
Objectif : Vérifier dans quelle mesure le GAD peut régler les problèmes PV dans le réseau BT.
- Projet 1.1.3 : Smart Résidence - Tarif
GAD en partenariat avec les fournisseurs.
Objectif : Vérifier à quels signaux de prix les clients sont prêts à répondre.
- Projet 1.1.4 : Smart Résidence - Gaz
Connecter des SM Gaz à des SM Electricité, en labo puis sur le terrain.
Objectif : Vérifier Interopérabilité des SM.

En matière de réseau intelligent :

- Projet 2.1 : GREDOR
Développer un ensemble d'outils informatiques d'aide à la prise de décision par les GRD afin de leur permettre de faire face à l'arrivée massive de productions décentralisées.
Amélioration de l'observabilité du réseau, monitoring et contrôle du réseau, outil de planification.
Définir différents modèles d'interaction possibles entre les acteurs actuels et futurs (« prosumers », agrégateurs,...) afin de fournir aux instances de décision des recommandations qui visent l'intérêt sociétal.
- Projet 2.2 : OptiGrid
Optimiser la capacité de transport d'une ligne aérienne tout en respectant la distance de sécurité entre la ligne et le sol (la flèche de la ligne) ainsi que la stabilité mécanique de cette ligne. Adaptation du capteur pour la moyenne tension ainsi que l'intégration de fonctionnalités de maintenance prédictive.
- Projet 2.3.1 : Transformateur auto-régulant
Régler la tension au niveau du transformateur pour pallier aux problèmes dans le réseau.
Objectif : Vérifier la capacité de ce matériel à régler les problèmes de tension dans le réseau BT.
- Projet 2.8.1 StoreAge
Analyse de systèmes de stockage.

Monsieur Malbrancke indique que la Régie de Wavre n'a pu être présente à la réunion mais qu'elle évalue également des projets similaires.

6. Divers

- Directive européenne 2012/27 relative à l'efficacité énergétique

La CWaPE présente les dispositions de cette directive en rapport avec la gestion active de la demande. Les échéances à venir sont présentées. La CWaPE émet une proposition visant à intégrer l'évaluation visée à l'article 15 de la directive dans les activités existantes, de manière à anticiper la période tarifaire 2017/2021 et les plans d'adaptions associés.

Cette proposition sera discutée dans le cadre d'une concertation Synergrid-Forbeg, de manière à garantir une cohérence au niveau national. Elle viserait à la rédaction d'un cahier des charges par les régulateurs à destination des GRD, de manière à les impliquer suffisamment dans le processus d'évaluation.

Les GRD ne se sont pas déclarés contre l'idée d'un cahier des charges et ont insisté pour qu'ils soient suffisamment consultés aux différentes étapes du processus.

- Encadrement technique de la flexibilité

La CWaPE a informé les participants de la publication du rapport conjoint sur la gestion active de la demande. Dans ce cadre, les discussions ont porté sur l'encadrement technique de la flexibilité commerciale. La CWaPE a présenté la position défendue dans cette problématique.

7. Conclusion

La CWaPE remercie les participants pour cette réunion constructive. Sur base des différents projets et enjeux identifiés, la CWaPE soumettra aux participants du GT « Gestion active de la demande » un ordre du jour détaillé des prochaines réunions.